

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 février 2024****sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire**

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 05
Élus présents : 24	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 4

06/2024 - Débat d'orientations budgétaires : présentation du rapport sur les orientations budgétaires ROB 2024

Conformément à l'article L.2312-1 au Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport dresse les contours du budget communal, tant en fonctionnement qu'en investissement, et précise les contraintes conjoncturelles et réglementaires qui s'imposeront en 2024, dans la limite des indicateurs connus.

Ce document donne lieu à un débat au Conseil Municipal dont les conditions sont fixées à l'article 21 du règlement intérieur pris par délibération en date du 28 septembre 2020.

Il est pris acte de ce débat par la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,***
- VU l'article 21 du règlement intérieur du Conseil Municipal fixant les conditions du débat ;***
- VU la présentation faite lors de la commission des finances en date du 12 février 2024 ;***
- VU le rapport sur les orientations budgétaires 2024 joint en annexe ;***

après débat, à l'unanimité***PREND ACTE du débat sur les orientations budgétaires 2024 ainsi que du rapport qui lui est présenté.***

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 28 février 2024



Le Secrétaire de séance

Nadia THOMAS



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 28 FEV. 2023